



Objectif Terres 2020

Pour une agriculture conciliant
**performance économique et
efficacité écologique**

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement
Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre





MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Un double défi

En quelques décennies notre horizon a changé.

Aujourd'hui, le secteur agricole doit faire face à un double défi :

- **produire plus** pour répondre aux besoins d'une population mondiale en croissance, estimée à 9 milliards d'individus en 2050,
- et **produire mieux** pour préserver les ressources naturelles (eau, air, sols), la biodiversité et les paysages.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement
Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre



ARBRES
& HAIES CHAMPÊTRES
ASSOCIATION FRANÇAISE





MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Un double défi

Face à cette double urgence, l'agriculture française doit être un modèle d'excellence :

- qui assure aux agriculteurs un revenu stable et décent,
- qui contribue au développement durable,
- qui préserve la diversité des systèmes de production et des territoires,
- et qui garantisse aux Français une nourriture saine et de qualité.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre



ARBRES
& HAIES CHAMPÊTRES
ASSOCIATION FRANÇAISE



Concilier économie et écologie



Dans ce nouveau modèle agricole, l'environnement

- ne doit plus être considéré comme une **contrainte** supplémentaire pesant sur les processus et les coûts de production (mise aux normes, durcissement de la réglementation communautaire et nationale),
- mais doit devenir une **opportunité** pour accroître la productivité et la rentabilité et fournir de nouveaux débouchés tout en répondant aux attentes des consommateurs.

MAAP/DGPAAT
Sous direction de la biomasse et de l'environnement
Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Concilier économie et écologie

En effet performance économique et écologique peuvent aller de pair.

Ainsi, mettre en place des systèmes innovants, économes en intrants (fertilisants, phytosanitaires, eau, énergie) :

- permet de limiter les coûts de production et d'augmenter la marge brute à l'hectare (malgré parfois des baisses de rendement),
- permet donc, en moyenne sur plusieurs années, de limiter la vulnérabilité de l'exploitation à des baisses de prix et d'améliorer sa rentabilité,
- permet parfois de limiter le nombre de passages à l'hectare, donc le temps de travail pour l'exploitant et d'améliorer ainsi sa qualité de vie.



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Concilier économie et écologie

Le **plan de performance énergétique** des exploitations agricoles sur lequel nous reviendrons plus tard est un autre exemple de stratégie doublement gagnante.

Améliorer l'efficacité énergétique des exploitations par la maîtrise de la consommation d'énergie et la production d'énergies renouvelables, permet à la fois de renforcer leur compétitivité et leur contribution à la lutte contre le changement climatique, tout en limitant leur dépendance énergétique et leur impact sur l'environnement.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre



ARBRES
& HAIES CHAMPÊTRES
ASSOCIATION FRANÇAISE



Rappel : le Grenelle de l'environnement

Le **Grenelle de l'environnement** d'octobre 2007 répondait à ce désir de concilier efficacité économique et écologique.

Les engagements pris en commun à cette époque par l'Etat, les collectivités locales, les entreprises, les syndicats et les ONG sont traduits dans :

- la loi dite « **Grenelle I** » du 3 août 2009 qui fixe les grands objectifs (loi n° 2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement),
- le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, dit « **Grenelle II** », examiné en première lecture au Sénat à partir du 15 septembre, qui inscrit les modifications nécessaires dans les codes.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement
Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre



Le plan « **Objectif Terres 2020** »,

- annoncé à Daumeray (Maine-et-Loire) le 19 février 2009 par le Président de la République,
- est construit à partir des réflexions menées dans le **Grenelle de l'environnement** et des assises de la forêt et de l'agriculture.

Il est inspiré et bâti autour de **démarches locales** exemplaires, innovantes, écologiquement durables et productives qui démontrent qu'il est effectivement possible de construire une agriculture durable conciliant performance économique et respect de l'environnement dans une optique de **croissance verte**.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre



**ARBRES
& HAIES CHAMPÊTRES**
ASSOCIATION FRANÇAISE



Plan Objectif Terres 2020

Le plan **Objectif Terres 2020** comprend **60 actions concrètes** structurées autour de **5 défis** pour valoriser les ressources naturelles, et de **5 voies** d'une nouvelle agriculture.

Pour pouvoir conduire à une réelle transformation de nos pratiques agricoles, ce plan est :

- décliné en **plans d'action thématiques**, assorti d'objectifs précis figurant dans les lois Grenelle (I et II),
- assorti de vingt **indicateurs** permettant un suivi annuel et transparent.

Un comité de suivi de ce plan, rassemblant les différents partenaires du Grenelle, sera animé par la DGPAAT.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement
Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Défi 1 :

Mieux utiliser une eau qui se raréfie

L'agriculture est le premier secteur consommateur d'eau :

- 14% des prélèvements mais 68% de la consommation nette ;
- doublement des surfaces irriguées entre 1980 et 1990, puis stabilisation depuis autour de 10% de la SAU ;
- risques de pénurie aggravés par le réchauffement climatique.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre



ARBRES
& HAIES CHAMPÊTRES
ASSOCIATION FRANÇAISE



Défi 1 :

Mieux utiliser une eau qui se raréfie

La préservation de la ressource en eau est donc un enjeu crucial pour le monde agricole.

La gestion de l'eau doit répondre à une triple contrainte :

- économique : allocation d'une ressource de plus en plus rare ;
- environnementale : préservation d'une ressource menacée ;
- sociale : équilibre entre les usages d'une ressource vitale et disputée.

Les enjeux sont clairs : il s'agit de maintenir la disponibilité de la ressource et de garantir équitablement sa répartition.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Défi 1 :

Mieux utiliser une eau qui se raréfie

Pour répondre à ce défi, trois pistes sont privilégiées :

- concevoir et développer des systèmes de cultures économes en eau et adaptés aux conséquences du changement climatique,
- améliorer les techniques d'irrigation pour ajuster au mieux les apports aux besoins des plantes et limiter les pertes d'eau,
- encourager les démarches de gestion collective de l'eau afin d'optimiser l'allocation de la ressource et de préserver les milieux aquatiques.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement
Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Défi 2 :

Contribuer à la restauration du bon état écologique des eaux

La qualité des ressources en eau est un enjeu de santé publique et de préservation des écosystèmes.

Les principaux polluants d'origine agricole sont :

- les **pesticides** : 96% des points de suivi en eaux souterraines contaminés et 61% en eaux superficielles ;
- les **nitrate**s : teneur critique (50mg/l) dépassée sur 25% des points de suivi en eaux souterraines et 7% en eaux superficielles. « Zones vulnérables » recouvrent 55% de la SAU nationale.

Défi 2 :

Contribuer à la restauration du bon état écologique des eaux

Pour respecter l'objectif de la Directive Cadre Eau (2000/60/CE) :

atteindre un « bon état écologique des eaux » en 2015,

il faut :

- promouvoir des systèmes innovants économes en engrais et pesticides,
- encourager l'agriculture biologique sur les zones à risque, en particulier les zones de captage prioritaires.
- adopter des pratiques permettant de limiter le transfert des polluants dans les eaux (bandes tampons le long des cours d'eau, couverture hivernale des sols).

Dès 2010, la conditionnalité des aides PAC évolue dans cette direction avec l'introduction d'une nouvelle BCAE « bandes tampons le long des cours d'eau ».

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Défi 3 :

Contribuer à la richesse de la biodiversité et des paysages

En France, on a pu noter une baisse de 28% des effectifs de certaines espèces d'oiseaux inféodées aux habitats agricoles entre 1989 et 2007.

La perte de biodiversité et la banalisation des paysages sont accélérées par

- l'urbanisation des campagnes,
- l'homogénéisation de l'espace agricole et la simplification des assolements (réduction de la diversité des cultures pratiquées),
- l'utilisation des intrants chimiques.

Préserver et reconquérir la richesse de la biodiversité et des paysages est donc un enjeu crucial, à la fois écologique, social et culturel.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Défi 3 :

Plan d'urgence en faveur de la préservation des abeilles

La loi Grenelle I prévoit la mise en place, dès 2009, d'un plan d'urgence en faveur de la préservation des abeilles et autres pollinisateurs qui s'appuiera notamment sur :

- une évaluation toxicologique indépendante des effets des substances chimiques sur les abeilles,
- la création d'une interprofession de la filière apicole et d'un institut scientifique et technique de l'abeille (ISTA),
- la déclaration annuelle de ruches, rendue obligatoire dès la première ruche à compter du 1^{er} janvier 2010.

MAAP/DGPAAT
Sous direction de la biomasse et de l'environnement
Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Défi 3 :

Contribuer à la richesse de la biodiversité et des paysages

Le plan Objectif Terres 2020 prévoit aussi :

- d'améliorer notre connaissance des liens entre agriculture et biodiversité, par la recherche et le développement d'indicateurs de suivi,
- d'encourager (notamment à travers les aides PAC) les systèmes de production préservant la biodiversité et les paysages : comme les systèmes herbagers ou l'agroforesterie,
- de maintenir et développer les « infrastructures agro-écologiques » pour constituer une trame verte et bleue, notamment à travers la nouvelle BCAE « maintien des particularités topographiques ».

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Défi 4 :

Protéger les sols agricoles

Les sols sont des milieux complexes et sensibles. Ils :

- sont le support de l'activité agricole, et de la biodiversité,
- assurent des fonctions de régulation essentielles (filtrage, épuration et distribution des eaux, stockage des matières organiques et minérales et biodégradation de certains déchets ou polluants),
- garantissent l'équilibre des écosystèmes terrestres. Ils assurent des fonctions de régulation essentielles.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Défi 4 :

Protéger les sols agricoles

L'enjeu est donc de préserver la qualité des sols face aux menaces, identifiées dans la stratégie thématique européenne pour la protection des sols :

- érosion qui peut entraîner inondations et coulées de boue ;
- diminution de la biodiversité ;
- imperméabilisation ;
- salinisation ;
- perte de matières organiques et ses conséquences sur le stockage ou le destockage du carbone.

Défi 4 :

Protéger les sols agricoles

Deux moyens principaux permettront de répondre à cet enjeu :

- améliorer nos connaissances sur le fonctionnement du sol : développer en particulier la recherche sur la microfaune du sol,
- encourager des pratiques agricoles permettant de préserver la qualité du sol comme :
 - le travail simplifié du sol,
 - la couverture des sols en hiver,
 - l'implantation de haies,
 - l'implantation de bandes enherbées le long des cours d'eau.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement
Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Défi 5 :

Mieux maîtriser l'énergie et lutter contre le réchauffement climatique

- Menaces : épuisement des ressources en énergies fossiles et flambée des prix du pétrole ; réchauffement climatique.
- Chiffres : le poste énergie représente 13% du résultat des agriculteurs (jusqu'à 20% pour les fruits et légumes) ; la consommation d'énergie directe par l'agriculture est faible (2% de la consommation nationale) mais la production d'engrais est très énergivore. Depuis 1990, l'agriculture a réduit de 10% ses émissions de CO₂.
- Enjeu : inventer un nouveau modèle énergétique en diminuant la consommation d'énergie fossile et en développant les énergies renouvelables.

Le plan de performance énergétique des exploitations agricoles, présenté le 3 février 2009, a été conçu pour répondre à ce double enjeu.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Défi 5 :

Le plan de performance énergétique des exploitations agricoles (PPE, 2009-2013)

Objectif fixé par la loi Grenelle I : 30 % d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici à 2013.

Le PPE comprend 8 axes d'intervention et 47 actions, couvrant trois domaines principaux :

- Diagnostic énergétique (100 000 diagnostics en 2013) ;
- Amélioration de la performance énergétique des agroéquipements et de la production agricole ;
- Promotion des énergies renouvelables.

Pour 2009, il a mobilisé **35M€** dont 30 au titre du plan de relance de l'économie.

Il a bénéficié de l'engagement de nombreux partenaires et de la rapide mobilisation des services déconcentrés.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Voie 1 :

Réduire l'usage et l'impact des produits phytosanitaires

Les impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et sur l'environnement ont désormais pris place au cœur des préoccupations sociales.

Ainsi, à l'issue des travaux du Grenelle, le Président de la République a confié au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche l'élaboration d'un plan [Ecophyto 2018](#) visant à **réduire de 50% des usages de pesticides**, dans un délai de **dix ans**, si possible et à limiter l'impact des produits demeurant indispensables.

Derrière ces choix, se joue l'adoption d'une nouvelle logique productive, fondée sur des pratiques inventives permettant aux agriculteurs de réduire leur dépendance aux pesticides sans fragiliser leur activité ni diminuer leur productivité.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement
Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre



Le plan Ecophyto 2018

Est organisé en 8 axes :

1. Evaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides
2. Recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du conseil
3. Innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides
4. Former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides
5. Renforcer les réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides
6. Prendre en compte les spécificités des DOM
7. Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole
8. Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Voie 2 :

Engager chaque entreprise agricole dans le développement durable

Le monde agricole et forestier a déjà ouvert la voie du **produire plus et mieux**. La voie d'une agriculture **écologiquement intensive** doit être double :

- lancer une dynamique collective pour diffuser des pratiques agricoles durables,
- rendre ces nouvelles pratiques plus visibles, plus lisibles pour les consommateurs en développant la certification des exploitations agricoles mais aussi forestières.

C'est le rôle du dispositif de **certification environnementale des exploitations agricoles** mis en place dans le cadre du Grenelle

La loi Grenelle I fixe un objectif de **50%** des exploitations largement engagées dans cette démarche en 2012.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement
Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Voie 3 :

Développer les potentialités de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique apporte une contribution essentielle à la préservation de notre environnement.

Rotation des cultures, compostage, lutte biologique, gestion globale de la production, absence de pesticides : toutes ces pratiques permettent de préserver les sols et les ressources en eau et favorisent la biodiversité.

Malgré tout, l'offre peine actuellement à répondre à la demande en augmentation de 10% par an.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre



Le plan Agribio 2012

Le plan **Agribio 2012** vise à mieux structurer la filière et à développer l'offre afin de remplir les objectifs fixés par la loi Grenelle I :

- tripler les surfaces en agriculture bio pour atteindre 6% de la SAU en 2012 et 20% en 2020 ;
- proposer dans les restaurants collectifs de l'Etat 15% de produits bio en 2010 et 20% dès 2012.

Le plan Agribio 2012

Le plan **Agribio 2012** repose sur la création de conditions favorables au développement de l'agriculture biologique :

- création à l'Agence bio, d'un fonds de 3 M€ par an pendant 5 ans pour la structuration des filières,
- déplafonnement des mesures d'aides à la conversion,
- doublement (à 4000 €) du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture bio,
- dans le cadre du bilan de santé de la PAC (art. 68), une enveloppe de 50 M€ par campagne est consacrée au maintien de l'agriculture bio,

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre



ARBRES
& HAIES CHAMPÊTRES
ASSOCIATION FRANÇAISE



Voie 4 :

Remettre l'agronomie au centre de l'agriculture

Le choix d'une agriculture **intensive** a permis à la France de relever le défi de l'autosuffisance alimentaire.

Ce modèle atteint aujourd'hui ses limites :

- impacts sur l'environnement,
- dépendance énergétique et réchauffement climatique,
- émergence de nouveaux risques sanitaires...

Voie 4 :

Remettre l'agronomie au centre de l'agriculture

L'ensemble du système productif doit donc être repensé afin d'en améliorer l'efficacité et d'en minimiser l'impact sur l'environnement.

Il s'agit d'organiser l'espace et d'utiliser au mieux la richesse des « agro-écosystèmes » ainsi que leurs mécanismes naturels de production et de régulation pour aboutir à une agriculture **écologiquement intensive**.

Autrement dit il s'agit de passer des systèmes de production conventionnels à des « agroécosystèmes de production » fondés sur une connaissance fine des mécanismes du vivant.

Ceci suppose de réorienter la recherche, la formation et le développement vers une « intensification écologique de l'agriculture ».

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Voie 4 :

Exemple : le plan protéines

Au cœur de cette logique nouvelle exploitant les propriétés naturelles des écosystèmes, les légumineuses ont un rôle essentiel à jouer :

- diversification de la rotation,
- limitation des apports d'engrais azotés et des risques de pollution des eaux,
- amélioration de la structure des sols,
- diminution de la dépendance protéique et énergétique...

Dans le cadre du bilan de santé de la PAC (art. 68), une aide supplémentaire de **40 M€** par campagne est allouée aux protéagineux pour permettre le développement des surfaces.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

Voie 5 :

Repenser des pratiques adaptées aux territoires

Les enjeux environnementaux varient selon les territoires, tout comme les relations entre pratiques agricoles et environnement.

Il est donc indispensable de développer, à l'échelle des territoires, des stratégies collectives et concertées, plus favorables à l'environnement qu'une simple juxtaposition de démarches individuelles.

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement
Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre



Voie 5 :

Repenser des pratiques adaptées aux territoires

C'est dans cette perspective qu'il convient en particulier :

- de conforter la place de l'environnement dans les signes de qualité,
- de renforcer la territorialisation des MAE,
- de repenser le développement agricole (formation et conseil) à l'échelle des territoires et non pas uniquement sur la base d'approches par filières.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Indicateurs de suivi et objectifs

Le plan objectif Terres 2020 est assorti d'objectifs précis déclinés en vingt **indicateurs** permettant un suivi annuel et transparent :

N°	Nom	Objectif
1	Pourcentage de la surface irriguée en ZRE faisant l'objet d'une gestion collective confiée à un organisme unique	100% en 2011
2	Surfaces concernées par l'implantation de bandes enherbées le long des cours d'eau (% de la SAU)	100% en 2012
3	Nombre cumulé de dossiers d'investissement au titre de l'enjeu eau du PVE	15.000 d'ici 2012
4	Surfaces agricoles en ZV devant assurer une couverture hivernale des sols (% de la SAU)	100% en 2012 *
5	Part de la SAU toujours en herbe	Maintien
6	Surfaces agricoles engagées dans une charte Natura 2000	+50% d'ici 2012
7	Nombre de diagnostics de performance énergétique	100.000 d'ici 2013
8	Stock de carbone en forêt (valeur 2006, GtCO ₂)	Maintien
9	Consommation nette d'énergie directe par l'agriculture (Mtep)	Amélioration de 10% d'ici 2013
10	Quantité de substances actives vendues (QSA, en tonnes)	- 50% d'ici 2018

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre





LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Indicateurs de suivi et objectifs

N°	Nom	Objectif
11	Nombre de doses unités (NODU) de phytosanitaires	- 50% d'ici 2018
12	Nombre d'exploitations agricoles engagées dans la certification	50% d'ici 2012
13	Surface forestière faisant l'objet d'une gestion certifiée (millions ha)	+20% d'ici 2020
14	Nombre d'agriculteurs ayant suivi une formation aux pratiques agricoles durables	20% d'ici 2012
15	Pourcentage de la SAU en agriculture biologique	6% en 2012
16	Part des produits biologiques dans la restauration collective	20% en 2012
17	Surfaces cultivées en légumineuses (x1000ha)	x2 d'ici 2020
18	Nombre moyen de cultures par exploitation	+20% d'ici 2020
19	Pourcentage des zones à enjeux faisant l'objet d'un engagement de gestion pluriannuel favorable à l'environnement	+50% d'ici 2020
20	Evolution [de la part] des volumes de viandes et volailles sous IGP	+40% d'ici 2020

MAAP/DGPAAT

Sous direction de la biomasse et de l'environnement

Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre



ARBRES
& HAIES CHAMPÊTRES
ASSOCIATION FRANÇAISE





LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Pour plus d'informations sur le plan Objectif Terres 2020, sur les plans d'action thématiques, les indicateurs et les initiatives locales exemplaires voir : <http://terres2020.agriculture.gouv.fr/>

MAAP/DGPAAT
Sous direction de la biomasse et de l'environnement
Rencontres nationales des Arbres et Haies Champêtres 21 et 22 octobre

